IPA
international publishers association

Position de l'UIE sur l'IA générative et le droit d'auteur

Les entreprises d'IA générative dépendent d'œuvres originales produites par des auteurs pour alimenter et entrainer leurs outils afin de développer leurs produits. Certaines de ces entreprises prétendent qu'elles n'ont pas à demander d'autorisation ni à payer de droits pour les œuvres qu'elles s'approprient ainsi librement à leur profit, ce qui est évidemment faux.

Ces œuvres - qui comprennent de nombreux ouvrages de fiction et de non-fiction tels que des romans primés, de livres pour enfants de renom, des œuvres érudites novatrices, des biographies, des publications scientifiques, les mémoires d'hommes politiques et bien d'autres encore - ne sont pas gratuites. Au contraire, ces œuvres créées grâce à la perspective d'une rémunération sont protégées par des lois nationales sur le droit d'auteur ainsi que par des traités internationaux, et ce depuis des siècles. Cette protection juridique ne peut être remise en cause, et il n'y a aucune raison politique valable pour l'affaiblir en faveur des intérêts et des objectifs des entreprises technologiques, dont certaines sont les sociétés les plus dominantes que le monde n'ait jamais connues.

Il est devenu courant pour certaines entreprises d'IA générative de mettre en avant leurs innovations et leurs investissements pour justifier que des gouvernements leur accordent de larges exceptions au droit d'auteur ou des subterfuges réglementaires touchant aux exigences existantes en matière de droit d'auteur. Mais ces entreprises, dont la capitalisation boursière dépasse parfois les 80 milliards de dollars américains, doivent leur succès considérable aux innovations et aux investissements que d'autres personnes avant elles ont effectués – notamment les investissements intellectuels et créatifs des auteurs ainsi que les investissements financiers des éditeurs.

Les éditeurs ont toujours évolué avec les technologies et les partenaires technologiques. Ils sont parmi les premiers à avoir adopté plusieurs outils de l'intelligence artificielle et ils sont profondément convaincus que l'expression humaine et l'innovation technologique sont symbiotiques. Toutefois, le cadre juridique est clair. La collecte, le traitement, le stockage et la copie d'œuvres produites par des auteurs pour entrainer des modèles d'IA touchent aux droits exclusifs des auteurs, ce qui ne peut être ignoré. Les entreprises d'IA générative ont l'obligation d'obtenir des licences, selon les prescriptions fournies par les titulaires des droits, pour les œuvres dont elles ne sont pas propriétaires et qu'elles cherchent à utiliser à leur profit.

Les principes de base du droit d'auteur s'appuient également sur des considérations éthiques et sociales plus larges. Ils permettent de renforcer la transparence et de réduire la désinformation dans nos sociétés et, surtout, elles garantissent la pérennité des auteurs, des éditeurs et d'une communauté créative prospère. La transparence nécessaire concernant les œuvres utilisées pour former les modèles d'IA est déterminante : elle protège le public et garantit la reconnaissance des auteurs et de leurs œuvres.

À l'ère du numérique, l'octroi de licences est simple et il n'y a aucune excuse de ne pas savoir comment procéder. Les modèles de licences directes et de licences collectives volontaires sont courants, flexibles, efficaces et ils continuent à évoluer. Les entreprises technologiques peuvent facilement assumer leurs responsabilités en respectant le droit d'auteur, évitant ainsi de risquer des poursuites. Il n'y a aucune nécessité de les soustraire aux règles bien établies du droit d'auteur. Il va également aller de soi que les sites pirates, qui sont un fléau pour nos sociétés, doivent cesser de continuer à servir à entraîner les outils des entreprises d'IA générative qui en tirent profit, non seulement parce que leurs contenus ont été illégalement appropriés, mais aussi parce qu'ils ne sont pas fiables.

Le droit d'auteur est essentiel pour la lecture, l'apprentissage et la libre pensée, ainsi que pour la survie de l'industrie mondiale de l'édition. Or, ces questions concernent en premier lieu l'intérêt public. Parce que les démocraties dépendent des auteurs et des éditeurs, nous appelons les gouvernements à défendre le droit d'auteur et à résister aux appels visant à donner aux entreprises technologiques encore plus de pouvoir sur nos sociétés.

Défendez nos sociétés en donnant la priorité aux auteurs, aux éditeurs et aux lecteurs.